

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

3^{ème} REUNION DE 2005

Séance du 27 juin 2005

CG 05/3^{ème}/I-23

**SYSTEME D'INFORMATIONS GEOGRAPHIQUE
DEPARTEMENTAL**

L'avancement des divers projets qui participent de la mise en place de notre Système d'Informations Géographique Départemental me permet d'en faire de nouveau le point.

Ainsi et conformément au planning que nous avons arrêté, la numérisation du plan cadastral a débuté en février 2005.

Les 38 communes inscrites au programme 2005 ont été livrées par notre prestataire et la Direction Générale des Impôts qui en assure la vérification actuellement fait état, dans ses comptes-rendus, de la bonne qualité de cette numérisation.

Ainsi avons-nous pu livrer dès le 2 mai des plans cadastraux numérisés aux communes engagées dans une démarche de cartes communales ou de PLU (plan local d'urbanisme).

Un partenaire, gestionnaire de réseau, a également bénéficié de ces plans facilitant ainsi la numérisation de ses réseaux d'alimentation en eau potable et de collecte des eaux usées.

Je vous confirme enfin que le volet du financement de ce projet est bien engagé, puisque 24 % du coût de la numérisation du cadastre est pris en charge par nos partenaires -soit 21 011,33 € TTC pour 2005- : Edf, Safer, Ordre des Géomètres Experts, Chambre des Notaires, Chambre de Commerce et d'Industrie, Compagnie Générale des Eaux, Saur et le Syndicat Départemental d'Electricité.

En outre, une aide européenne de 28 037,14 € a été sollicitée.

Pour sa part l'Etat nous a fait savoir que les crédits promis sur le Fonds pour la Réforme de l'Etat étaient « gelés sine die au titre de l'année 2005 », malgré l'engagement fait en réunion publique de participer à hauteur de 30 % !

En parallèle, la cellule Système d'Informations Géographique Départemental poursuit sa mission de conseil et d'assistance auprès de nos services, de nos partenaires du projet de numérisation du cadastre et des collectivités locales du Tarn-et-Garonne.

Dans ce cadre, nous avons encore enrichi notre banque de données géographiques de nouvelles mises à jour du Scan 50 et des données hydrographiques BD Carthage de l'Institut Géographique National.

Plusieurs nouvelles études ont été réalisées pour le compte de nos services et de nos partenaires notamment pour l'Agence de Développement Economique, le Pays Midi-Quercy et le bureau action sociale de l'Armée de Terre.

Une présentation détaillée de l'activité cartographique fait l'objet d'un nouveau développement du site Internet du Conseil Général dont vous pouvez consulter la maquette dans le livret que je vous propose en annexe.

Enfin et sur la base du cahier des charges pour l'acquisition des matériels, logiciels et des prestations nécessaires au nouveau Système d'Informations Géographique Départemental que vous avez approuvé le 10 février 2005, une mise en concurrence a été organisée.

Quatorze sociétés ont adressé leur candidature et la Commission d'Appel d'Offres réunie le 9 mai 2005 a décidé d'en retenir 5 -Arès, Générale d'Infographie, Star-Apic, GéoConcept et GéoSignal- qui représentent les éditeurs des solutions de système d'informations géographique les plus importants du marché.

Ceci démontre l'intérêt que suscite notre projet auprès des acteurs de l'industrie de l'information géographique.

Plusieurs présentations des solutions proposées par les candidats auront lieu au début du mois de juillet devant les membres de la Commission d'Appel d'Offres et les Directeurs des Services du Conseil Général.

La dévolution du marché interviendra au cours de l'été pour un démarrage des travaux dès la rentrée 2005 et la livraison de la solution définitive huit mois après.

En conclusion je vous demande de bien vouloir délibérer sur le rapport présenté.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Prend acte de l'état d'avancement du programme de numérisation du plan cadastral et de son financement à savoir ;
 - les 38 communes inscrites au programme 2005 ont été livrées par le prestataire ;
 - financement :
 - 24 % du coût de la numérisation du cadastre soit 21 011,33 € TTC pour 2005 pris en charge par les partenaires suivants : Edf, Safer, Ordre des Géomètres Experts, Chambre des Notaires, Chambre de Commerce et d'Industrie, Compagnie Générale des Eaux, Saur et le Syndicat Départemental d'Electricité
- Ratifie à cet effet de l'inscription d'une recette de 21 011,33 € sur l'article 747881, sous-fonction 0202 du budget départemental ;
- Décide, compte tenu du désengagement de l'Etat pour 2005 à hauteur de 30 %, l'annulation de l'inscription d'une recette de 30 000 € prévue à l'article 747186, sous-fonction 0202 de la part de l'Etat ;

- Prend acte de l'activité de la cellule Système d'Informations Géographique Départemental de la Direction de l'Informatique et de l'état d'avancement et des délais de réalisation du nouveau Système d'Informations Géographique Départemental fixés à huit mois à compter de la rentrée 2005.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,